

**COMPTE RENDU**  
**COMMISSION AFFAIRES SOCIALES, SOLIDARITE, PETITE**  
**ENFANCE, SENIORS ET HANDICAP**  
**DU MERCREDI 26 MARS 2025**

Présents : Mesdames Chantal GIORDA, Aurélie GROMIER, Samira MAKHLOUFI et Flavie VARRAUD-ROSSET et messieurs Gilles BAIX, Christian HYVERT et Philippe POUCHAIN

Excusés : Mesdames Jamila BAOUYA et Anne MARTINOT

Absents : Mesdames Agnès ARRY, Marie-Christine CHARDONNET, Céline DESNOS et Laure VILLIE et messieurs Eric ESNAULT, Thierry GERARD, Fabien GRILLOT et Frédéric RICHARD

Professionnels présents :

Caroline BERLIOZ – Responsable des 2 Etablissements d’Accueil du Jeune Enfant (E.A.J.E)

Marina BOIVIN – Ajointe à la crèche « Les Lutins »

Elise JACQUIN-DANTIN – Directrice de l’Action sociale et de la Petite enfance

Professionnels excusés :

Amandine COSTE – Médecin référent Crèche et Micro-crèche

Veronique OUGIER – Responsable du Relais Petite Enfance (R.P.E)

Eva PICHON-MARTIN - Educatrice de Jeune enfants (Crèche les Lutins et L.A.E.P Clochette)

Emilie WAREMBOURG – Puéricultrice de P.M.I (Département)

-----

**Présentation des chiffres concernant les accueils à la crèche et à la micro-crèche :**

Accueils aux Lutins :

- En 2023 :
  - 93 enfants inscrits
  - 37 enfants sous le seuil de pauvreté
  - 3 enfants porteurs de handicap
  - 14 enfants dont les parents sont inscrits dans un parcours d’insertion professionnelle
- En 2024 :
  - 92 enfants inscrits
  - 41 enfants sous le seuil de pauvreté
  - 2 enfants porteurs de handicap
  - 16 enfants dont les parents sont inscrits dans un parcours d’insertion professionnelle

### Accueil aux Lucioles :

- En 2023 :
  - 33 enfants inscrits
  - 17 enfants sous le seuil de pauvreté
  - 1 enfants porteurs de handicap
  - 4 enfants dont les parents sont inscrits dans un parcours d'insertion professionnelle
- En 2024 :
  - 30 enfants inscrits
  - 18 enfants sous le seuil de pauvreté
  - 0 enfants porteurs de handicap
  - 2 enfants dont les parents sont inscrits dans un parcours d'insertion professionnelle

### Point d'étape sur le changement de logiciel petite enfance :

Depuis le mois de janvier 2025, les structures petite enfance (crèche, micro crèche et RPE) et le service scolaire utilisent le logiciel INOE de la société Aïga. Au niveau de la crèche et de la micro crèche, 4 agents ont pu suivre la formation en intégralité.

Les usagers sont satisfaits même si quelques problématiques de connexion ont eu lieu début février lors des paiements de la première facture. Ces difficultés ont été très rapidement réglées par le service de maintenance du logiciel qui est réactif et très à l'écoute.

C'est un logiciel facile d'utilisation et très intuitif qui amène la satisfaction des familles.

Deux tablettes ont été installées afin que les parents puissent « badger » à l'arrivée et au départ de l'enfant. Ce système était déjà en place à la crèche (badgeuse) mais est nouveau à la micro-crèche. C'est un gain de temps réel.

### Point d'étape - travaux d'aménagement des anciens locaux du C.C.A.S et amélioration des locaux de la crèche Les Lutins :

Les travaux de rénovation de l'ancien C.C.A.S ont débuté le 27 janvier et se sont terminés le 21 février dernier (changement de menuiserie, reprise de peinture, mise à jour électrique, aménagement d'une salle de pause et des vestiaires).

Un affichage a été fait aux familles en amont et durant tout le temps des travaux afin de les informer du projet et de les rassurer quant au fait que ces travaux n'avaient pas d'impact sur l'accueil de leurs enfants.

Ces travaux de rénovation, financés par la commune et par la CAF (à hauteur de 80 %), grâce au Fond de Modernisation des EAJE (F.M.E), ont permis :

- L'amélioration de la qualité de vie au travail pour les professionnelles de la petite enfance en leur aménageant une salle de pause plus grande, un vestiaire confortable et un bureau supplémentaire pour recevoir les parents en toute confidentialité et travailler sur des projets, des dossiers au calme.
- D'améliorer la qualité d'accueil des usagers avec :
  - Un espace allaitement accueillant et intime
  - Un hall d'attente chaleureux pour les familles et assistantes maternelles venant chercher des renseignements auprès du R.P.E
- De répondre aux obligations réglementaires avec le nombre de m2 nécessaire pour la salle de pause du personnel et l'hygiène de la biberonnerie

*Projection des documents avec le plan des travaux et les photos avant et après.*

### **Informations concernant le contrôle de la qualité de l'air intérieur dans les établissements d'accueil du jeune enfant :**

Des capteurs visant à contrôler la qualité de l'air intérieur ont été installés à la crèche et à la micro crèche le 10 février 2025.

2 campagnes de mesure dans chacun des établissements vont être mises en place et supervisées par la responsable des services technique en lien avec la responsable et l'adjointe des structures :

- Du 17 au 21 mars aux Lutins : 1<sup>ère</sup> campagne de mesure de la QAI (avec chauffage)
- Du 24 au 28 mars aux Lucioles : 1<sup>ère</sup> campagne de mesure de la QAI (avec chauffage)
- Du 2 au 6 juin aux Lutins : 2<sup>ème</sup> campagne de mesure de la QAI (sans chauffage)
- Du 16 au 20 juin aux Lucioles : 2<sup>ème</sup> campagne de mesure de la QAI (sans chauffage)

### **Mise en place du dispositif A Vocation d'Insertion professionnelle (A.V.I.P) de la C.A.F au sein de la crèche Les Lutins :**

Pour rappel, ce projet vise à réserver 2 places pour des familles étant dans un parcours de réinsertion professionnelle, orientées par un prescripteur (France Travail, mission locale...).

Le projet avance :

- Un courrier d'intention a été envoyé à la C.A.F le 26 juillet 2024 afin de demander le financement de 2 places A.V.I.P aux Lutins.
- Une notification d'aide au démarrage de la part de la C.A.F nous a été envoyée le 3 octobre 2024. L'aide s'élève à 10 000 euros et sera versée en une seule et unique fois.
- Une première rencontre a eu lieu avec la C.A.F, France Travail et la P.M.I le 14 novembre 2024 afin de présenter le projet et d'échanger autour de la procédure à mettre en place.
- Le courrier de démarrage a été envoyé à la C.A.F le 11 décembre 2024, nous sommes en attente du versement de l'aide.
- Une visite à la crèche Trampoline (gérée par l'U.D.A.F) s'est organisée le 12 février 2025 afin d'échanger avec la directrice de la crèche sur le projet.
- Le diagnostic a été rédigé et envoyé à la C.A.F le 3 mars 2025 pour validation définitive du projet.
- Un temps de travail a eu lieu le 21 mars avec France travail afin de repérer les familles pouvant entrer dans le dispositif AVIP pour la rentrée de septembre 2025. Deux familles bénéficiaires du RSA mais dans un projet d'insertion réel ont pu être prépositionnées en lien avec France travail. Un contrat tripartite (Parents + Crèche + France travail) va être signé avec ces deux familles pour 6 mois. Avant le délai des 6 mois un bilan sera réalisé et le contrat pourra être renouvelé.

### **Préparation du spectacle 1ères pages 2025 :**

Pour la 15<sup>ème</sup> édition, un spectacle 1<sup>ères</sup> pages, édition 2025, préparé par les professionnelles petite enfance et la médiathèque de la Ravoire, sera présenté le samedi 24 mai prochain à la Halle Henri Salvador à 10h00.

Le livre « Bonjour Bestioles » sera ensuite distribué à tous les enfants nés ou adoptés en 2024. Pour information le taux de natalité sur la commune continue d'augmenter à la différence de beaucoup d'autres Territoires. En 2024 nous pouvons compter 109 naissances sur la commune.

### **Ouverture d'une 4<sup>ème</sup> micro crèche privée – Arc en Ciel :**

La commune de LA RAVOIRE a été sollicitée par Madame YILMAZ par courrier du 26 novembre 2024 informant de son souhait d'ouvrir une 3<sup>ème</sup> micro-crèche privée sur la commune sous sa direction.

L'ouverture de la structure a été validée par arrêté de fonctionnement délivré par le Département (service P.M.I) le 3 février 2025.

La micro crèche est située 1709 route d'Apremont à LA RAVOIRE.

Elle peut accueillir 12 enfants âgés entre 2 mois ½ et 4 ans.

Elle est ouverte du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00.

Les couches et le repas sont fournis par la structure.

Cette structure s'ajoute aux 3 autres déjà présentes sur la commune :

- Les p'tites sittelles
- Les citronnelles
- Les bambins d'abord

### **Handicap : lien avec les Sycomores :**

Le C.C.A.S de LA RAVOIRE a associé, fin 2024, à deux reprises les résidents du foyer l'Arche des Sycomores qui accueille des adultes présentant un handicap mental.

Les résidents ont été invités au thé dansant qui s'est déroulé le 5 novembre à la Halle Henri SALVADOR de 14h00 à 17h00. 25 résidents ont pu participer à cet après-midi festif.

Lors du spectacle de fin d'année offert aux séniors et aux personnes en situation de handicap c'est 20 résidents qui ont pu profiter du spectacle PROHIBITION présenté par la compagnie « Chambéry swing ».

### **Présentation de la Sécurité sociale alimentaire mise en place par la C.A.F :**

Cf. ci-dessous la documentation réalisée par la CAF.

Monsieur Philippe POUCHAIN indique qu'une réunion d'information s'est tenue à l'AMEJ dernièrement pour présenter cette expérimentation aux familles : plus de 30 personnes étaient présentes pour se renseigner.

### **Proposition de monsieur Philippe POUCHAIN :**

Il est proposé d'effectuer une visite à la Maison des familles à COGNIN. Les membres de la commission intéressés peuvent se mettre en lien directement avec monsieur Philippe POUCHAIN par mail pour organiser cette visite.



# Sécurité Sociale Alimentaire Locale en Savoie



Vous avez reçu un mail de votre Caf, vous êtes donc éligible à ce nouveau dispositif en expérimentation !

## De quoi s'agit-il ?

La Caf de la Savoie et la Msa Alpes du nord ont décidé de lancer une expérimentation de Sécurité sociale alimentaire avec pour objectif de :

- soutenir le pouvoir d'achat des familles,
- aider les familles à accéder à une alimentation de qualité dans une démarche de développement local et de changement de pratiques alimentaires
- apporter un soutien à l'émergence de circuits courts et d'agriculture locale, en lien avec les programmes alimentaires territoriaux



## Pour qui ?



Les allocataires de la Caf qui ont **2 enfants au moins** et qui perçoivent des allocations familiales

## Communes concernées :

**Communes des Bauges :** Arith, Bellecombe en Bauges, St François de Sales, Le Noyer, Allion-le-Vieux, Allion-le-Jeune, Ste Reine, Ecole, Jarsy, La Compote, Doucy-en-Bauges, Le Châtelard, Lencheraines, La Motte-en-Bauges  
**Communes de La Savoie :** La Ravoire, St-Baldoph, Barberaz, Challes-les-Eaux, St-Jeoire-Prieuré.

## Ce que l'on vous propose :

Une aide mensuelle en LFA (monnaie locale numérique délivrée par notre partenaire la Monnaie Autrement) pour un montant de

**90 € par mois (90 LFA)**

(sous réserve d'une épargne de votre part qui sera fonction de votre Quotient familial)

## Comment ça marche ?

Vous êtes invité à adhérer au dispositif pour en bénéficier :  
**VOIR AU VERSO les étapes à suivre**

**TOUTES LES INFOS SUR**  
[elefalimentaire.org](http://elefalimentaire.org)



Un projet créé par :



santé  
famille  
retraite  
services

L'essentiel plus services

AVEC LA MONNAIE AUTREMENT



# Comment ça marche ?

Vous êtes éligible si vous avez reçu un mail de la Caf vous invitant à adhérer au dispositif. Vous devrez alors transmettre votre adhésion à la Monnaie Autrement qui gèrera votre cotisation et le versement de 90 LFA (équivalent €) sur votre compte LFA que vous pourrez utiliser auprès d'une liste de producteurs et de distributeurs locaux conventionnés.

01

## ADHESION

Vous devez adhérer au dispositif en complétant un formulaire en ligne sur : [inscription.elefalimentaire.org](https://inscription.elefalimentaire.org) avant le 25/02/25

La durée de votre adhésion est d'une année (de juin 2025 à juin 2026).

Votre QF	Aide Caf mensuelle	Votre prélèvement mensuel	LFA Mensuel versés
0 à 1000	60 €	30 €	90
1001 à 1600	45 €	45 €	90
+ de 1600	30 €	60 €	90

02

## COTISATIONS

En fonction de votre quotient familial, vous épargnez entre 30 et 60 € par mois par prélèvement bancaire automatique le 6 du mois.

La Caf de la Savoie complète pour vous permettre d'obtenir une enveloppe de 90 LFA (correspondant à 90 euros) par mois.

Vous pourrez ainsi percevoir une somme totale de 1080 € par an (avec une cotisation de votre part variant entre 360 et 720 euros)



03

## VERSEMENT DE VOS 90 LFA (= €) / mois

Vos 90 LFA seront versés mensuellement le 12 du mois par la Monnaie Autrement sous la forme d'une monnaie locale numérique dédiée à l'alimentation : LFA.



04

## TELECHARGEMENT DE L'APPLI éle'f'A

Vos 90 LFA seront versés sur votre compte personnel LFA disponible via l'application éle'f'A à télécharger sur App Store ou Play Store à partir d'avril 2025.

Un tutoriel d'utilisation de l'application sera alors à votre disposition sur [elefalimentaire.org](https://elefalimentaire.org)

05

## Où UTILISER VOS LFA ?

Une liste de producteurs et distributeurs partenaires SSALSa, mise à jour régulièrement, est disponible sur le site [elefalimentaire.org](https://elefalimentaire.org)



L'ordre du jour n'appelant plus de question, la séance a été levée.

**La commission a été suivie par la commission extra-municipale d'attribution des places en EAJE pour la rentrée de septembre 2025 : 58 demandes ont été étudiées.**